

COMMUNIQUE DE PRESSE • 07/12/05 UN SITE INTERNET POUR LE SCOT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

Le 7 décembre 2005, le Sepal, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, met en ligne un site internet dédié au SCOT (Schéma de cohérence territoriale) : www.scot-agglolyon.fr. Il offre la possibilité aux habitants de l'agglomération de mieux connaître cette démarche et de faire part de leurs remarques tout au long de l'élaboration du document.

Accessible au grand public, le site internet du SCOT vise à informer le plus largement possible sur les enjeux de ce document de planification. Il met à disposition de tous, les ressources permettant de comprendre cette démarche et de la situer parmi l'ensemble des réflexions prospectives à l'œuvre dans la métropole lyonnaise.

Un lieu de ressources

Les internautes peuvent y découvrir l'ensemble des documents produits à ce jour par le Sepal, maître d'ouvrage du SCOT. La méthode participative utilisée pour faire le SCOT et le rappel des grandes étapes constitutives de ce document sont expliqués.

Le territoire du Sepal est présenté : 55 communes du Grand Lyon et 17 communes voisines de l'Est lyonnais, du Val d'Ozon et de Givors-Grigny, soit 1 250 000 habitants. Les enjeux spécifiques à chaque territoire sont par ailleurs identifiés, témoignant des particularités géographiques et humaines de l'agglomération.

Le site présente enfin les grands défis auxquels le SCOT doit répondre : l'attractivité résidentielle et la solidarité ; l'emploi et le rayonnement métropolitain ; les pôles et l'organisation du territoire ; les espaces naturels et agricoles ; la prise en compte de l'environnement.

Un lieu de concertation

Première étape dans la communication du SCOT, ce site va s'actualiser et s'enrichir pendant toute la durée d'élaboration du SCOT. En diffusant une information régulièrement mise à jour et en invitant les habitants à s'exprimer sur le projet, cet outil devrait contribuer à l'émergence d'un projet partagé par tous.

Tous les éléments constitutifs du dossier de concertation publique sont téléchargeables sur le site. Ces dossiers et les registres sont bien évidemment toujours à disposition des habitants dans les lieux définis¹.

Contacts

Laurent Sauzay,
Tel. : 04 37 91 29 32,
lsauzay@grandlyon.org

Céline Cherpin,
Tel. : 04 37 91 29 33,
ccherpin@grandlyon.org

UN SCOT POUR CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Mis en place par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains), le SCOT de l'agglomération lyonnaise doit être adopté d'ici fin 2010. Plus qu'un schéma directeur, ce projet de territoire élaboré par les élus locaux a une vraie dimension politique. C'est aussi un outil juridique de mise en cohérence, s'imposant à toutes les politiques publiques sectorielles d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de développement économique, d'implantation commerciale (Plu, PLH, PDU, ZAC, ZAD...)

¹ Lieux de consultation des dossiers et registres (aux jours et heures habituels d'ouverture au public) : sièges de la Communauté urbaine de Lyon, de la Communauté de communes de l'Est lyonnais, de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon ; mairies de Toussieu, Saint-Pierre-de-Chandieu, Chaponnay, Marennes, Grigny et Givors.